

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 4 février 2014, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
 Mathieu Bibeau
 Jessie Beaulieu
 Michel Moreau
 Claude Lachance
 Carole Desharnais

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER
2014**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de décembre 2013.
4. Mandater la compagnie Impressionne-moi pour la gestion de la sauvegarde virtuelle des données informatiques.
5. Site internet.
6. Arborescence de numérisation.
7. Collecte de gros rebuts.
8. Achat du véhicule municipal.
9. Avis de motion règlement 2014-296.
10. Avis de motion règlement 2014-297.
11. Avis de motion règlement 2014-298.

12. Avis de motion règlement 2014-299.
13. Divers :
 - 1) Comité Famille
 - 2) Rallye du 1^{er} mars
 - 3) Église
 - 4) Subvention PAARRM
 - 5) Fête de la Pêche
 - 6) ADMQ
 - 7) Barils eau de pluie
 - 8) Timbres
 - 9) Appel d'offres travaux du rang 1
 - 10) Achat d'un appareil respiratoire
14. Période de questions.
15. Fermeture de la séance.

14-02-7686 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

14-02-7687 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 JANVIER 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014.

Adoptée

14-02-7688 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013.

Les journaux des déboursés numéro 445 au montant de 852.90\$, le numéro 446 au montant de 43 466.95\$, le numéro 447 au montant de 6 515.48\$, le numéro 448 au montant de 2 918.35\$, le numéro 449 au montant de

13 982.63\$ et le journal des salaires au montant de 16 744.72\$ pour le mois de DÉCEMBRE 2013 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 24 503.50\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 décembre 2013 soit et est déposé.

Adoptée

14-02-7689

MANDATER LA COMPAGNIE IMPRESSIONNE-MOI POUR LA GESTION DE LA SAUVEGARDE VIRTUELLE DES DONNÉES INFORMATIQUES.

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de s'assurer qu'une sauvegarde des données informatiques soit faite quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Impressionne-moi au coût mensuel de 34,95\$ plus taxes correspond à nos besoins ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater la compagnie Impressionne-moi afin de gérer la sauvegarde virtuelle des données informatiques de la Municipalité et ce au coût de 34,95\$ plus taxes par mois.

Adoptée

14-02-7690

CHOIX DE LA COMPAGNIE QUI EXÉCUTERA LE NOUVEAU SITE INTERNET.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a procédé à la cueillette de soumissions pour la confection d'un nouveau site web ;

Compagnie	Services	Coûts
Irène Lumineau Graphiste	Création logo Conception site Web	500.00\$ 2000.00\$
ADN communication	Conception site Web	Entre 2000 à 5000\$
ADTEX enr.	Programmation Infographie Hébergement annuel Administration info (m)	695.00\$ 120.00\$ 119.95\$ 25.00\$
Numérique Technologies	Analyse Grphisme Programmation Indexation	645.00\$ 2390.00\$ 4320.00\$ 1000.00\$

	Formulaires Réseaux sociaux Hébergement annuel	275.00\$ 170.00\$ 179.40\$
Pogz	Développement du site Intégration du contenu actuel Formation en ligne Hébergement annuel	2000.00\$ 500.00\$ 510.00\$ 180.00\$
Impressionne-moi	Location(m) ou Conception Hébergement (an) Nom de domaine (an) Soutien facturable	84.95\$ 2200.00\$ 99.00\$ 19.99\$
Vidéotron Prévoir pénalités	50% de pénalité sur les mois restants jusqu'au 30/11/2014. 20.00\$/mois.	

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la compagnie POGZ soit et est mandatée à exécuter les travaux de conception du site internet selon les modalités données en soumission.

Adoptée

14-02-7691 MANDAT POUR LA CONFECTION DE L'ARBORESCENCE SERVANT À GÉRER LA NUMÉRISATION.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a procédé à la cueillette de soumissions pour la gestion numérique de sa documentation;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette quête de soumissions, la directrice générale a réalisé que la Municipalité pourrait réaliser elle-même la numérisation et son classement à l'aide de logiciels et d'une arborescence;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses qui devront être reliées à la gestion numérique sont la confection d'une arborescence, la numérisation des plans et cartes et l'achat d'une licence Adobe;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions, tel que démontré dans le tableau ci-dessous;

Compagnie	Services	Coûts
Burocom	Création arborescence Logiciels Numériseur	Inclus 975.00\$ 599.00\$

	2 ^e écrans et cartes Méthode de classement	788.00\$ 5490.00\$
Groupe Raiffaud	Organisation de base Traitement des documents Arborescence Windows Formation	1600.00\$ 9065.00\$ 700.00\$ 350.00\$
Service de la gestion intégrée des documents du gouvernement	Soutien technique (h) Soutien professionnel (h) Formation(jour) Arborescence Typologie des documents	50.00\$ 75.00\$ 655.00\$ 2625.00\$ 555.00\$
Service de numérisation du gouvernement	Préparation matérielle Numérisation documents Numérisation plans Gestion de projet	2200.00\$ 5950.00\$ 95.00\$ 150.00\$
Académie de gestion	Formation 2 ^e étudiant ½ prix	915.00\$ 457.50\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater l'Académie de gestion pour dispenser la formation.

Adoptée

14-02-7692

CUEILLETTE ET RÉCUPÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES NON- DESTRUCTIBLES.

La municipalité de Dosquet a demandé des soumissions concernant la cueillette et la récupération des gros rebuts pour le printemps et l'automne 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (3) soumissions :

CUEILLETTE		
	Printemps	Automne
Véolia	7 ou 21 mai 2250.00\$	24 Septembre 2250.00\$
Gaudreau Environnement	19 mai 1454.85\$	22 Septembre 1191.22\$
Services Sanitaires Denis Fortier inc	21 mai 1225.00\$	2 octobre 1225.00\$

RÉCUPÉRATION		
---------------------	--	--

Véolia	-----	-----
Gaudreau Environnement	-----	-----
Services Sanitaires Denis Fortier inc	81.70\$/tonne	81.70\$/tonne

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'AUTORISER la cueillette des ordures ménagères non-destructibles au plus bas soumissionnaire, soit **Services Sanitaires Denis Fortier inc.**, au montant de 1225.00 \$, taxes en sus et D'AUTORISER Services sanitaires Denis Fortier INC., à ramasser les gros rebuts à leur centre de tri afin de permettre de récupérer jusqu'à 50 % des objets ramassés au coût de 81,70 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

Adoptée

14-02-7693 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DU NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE le présent véhicule détenu par la Municipalité nécessite de nombreux investissements afin d'être adéquat aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE des comparatifs ont été effectués afin de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule;

CONSIDÉRANT QUE Automobiles Guy Beaudoin possède un véhicule répondant aux besoins de la Municipalité et ce à un prix compétitif;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau D'ENTÉRINER la dépense d'achat d'un véhicule municipal auprès d'Automobiles Guy Beaudoin et ce pour un montant de 11 950.00\$ plus taxes et frais d'immatriculation.

Adoptée

14-02-7694 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-296.

Avis de motion est la présente donnée par Madame Jessie Beaulieu qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption le règlement 2014-296 concernant les Projets intégrés.

Le conseil accorde dispense de lecture du dit règlement.

14-02-7695 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-297.

Avis de motion est la présente donnée par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption le règlement 2014-297 concernant les Projets intégrés.

Le conseil accorde dispense de lecture du dit règlement.

14-02-7696 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-298.

Avis de motion est la présente donnée par Madame Carole Desharnais qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption le règlement 2014-298 concernant les Projets intégrés.

Le conseil accorde dispense de lecture du dit règlement.

14-02-7697 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-299.

Avis de motion est la présente donnée par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption le règlement 2014-299 modifiant le règlement 2011-280.

Le conseil accorde dispense de lecture du dit règlement.

14-02-7698 RALLYE DU 1^{ER} MARS 2014.

CONSIDÉRANT QUE le Comité Famille est désireux de dispenser des activités diverses auxquelles les familles de notre territoire peuvent participer;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Famille organise un rallye au clair de lune samedi le 1^{er} mars 2014 et qu'il désire distribuer boissons et collations et ce gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser le Comité Famille a effectué une dépense jusqu'à concurrence de 150.00\$ afin de donner boissons et collations lors du rallye du 1^{er} mars 2014.

Adoptée

14-02-7699 RÉSOLUTION SUR LES PRÉVISIONS DE TRAVAUX EN 2014.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande sera déposée au bureau du député de Lotbinière-Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ainsi confirmer les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE confirmer que la Municipalité de Dosquet prévoit exécuter les travaux de réfection et de traitement de surface pour le rang 1 pour un montant estimé à 331 306.25\$, de la conception du réseau pluvial pour la rue Bibeau au coût estimé de 20 000.00\$, à la demande de certificat d'autorisation pour le nouveau développement au coût de 5 000.00\$ avec entente de partage de 50% avec le promoteur, aux travaux de rénovation de l'église pour une estimation de 250 000.00\$ et à la construction d'un garage municipal pour un estimé de 75 000.00\$.

Adoptée

14-02-7700

FÊTE DE LA PÊCHE, DEUXIÈME ÉDITION.

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition de la Fête de la Pêche aura lieu le samedi le 7 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une personne autorisée à agir en son nom;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE Jolyane Houle, directrice générale, soit et est autorisée à agir au nom de la Municipalité de Dosquet pour la Fête de la Pêche et QUE son plan d'eau soit accessible à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite.

Adoptée

14-02-7701 FORMATION ET ADHÉSION 2014 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ).

CONSIDÉRANT QU'un plan de formation pour la directrice générale a déjà été approuvé;

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat de travail de cette dernière l'adhésion annuelle doit être acquittée par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser l'adhésion annuelle à l'ADMQ au coût de 407.00\$ plus taxes ainsi que l'achat groupé de trois cours au coût de 744.00\$ plus taxes.

Adoptée

14-02-7702 ACHAT DE BARILS D'EAU DE PLUIE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat de 5 barils d'eau de pluie au coût de 35.00\$ chacun et que ceux-ci soient offerts en vente au même prix à la population via le bulletin municipal.

Adoptée

14-02-7703 PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES, D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DU RANG 1.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Monsieur Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC afin de préparer les devis et estimés des coûts pour la réfection de la chaussée et la mise en place d'un traitement de surface sur le rang 1, autant pour 40 mm que pour 100 mm de rechargement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater les responsables de la MRC de Lotbinière à agir pour et au nom de la Municipalité de Dosquet dans le processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection et de pose de revêtement dans le rang 1.

Adoptée

14-02-7704 ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME POUR LE SERVICE D'INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le service incendie requiert l'achat d'un nouvel appareil respiratoire du même modèle que ceux déjà en sa possession;

CONSIDÉRANTQUE le coût d'un tel appareil peut être de 1000.00\$ au niveau de l'usagé et que le vendeur procéderait à l'achat de deux de nos anciens appareils pour 200.00\$, ramenant ainsi l'achat à 800.00\$;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'un nouvel appareil respiratoire au coût de 800.00\$ plus taxes.

Adoptée

DIVERS : 1) Comité Famille : Un questionnaire MADA/famille sera distribué à la population. Pour les aînés, Jessie les rencontrera et les aidera à y répondre, pour les familles, nous utiliserons un concours pour faire connaître le nouveau site internet.

2) Rallye du 1^{er} mars : (rés. 14-02-7698)

3) Église : Point sur la rencontre avec l'arpenteur, le notaire et la Fabrique.

4) Demande au PAARRM (rés. 14-02-7699)

5) Fête de la pêche : (rés. 14-02-7700)

6) ADMQ : (rés. 14-02-7701)

7) Barils d'eau de pluie :(rés. 14-02-7702)

8) Timbres : Achat fait de 500 pour l'Envoi des comptes de taxes.

9) Appel d'offres pour les travaux du rang 1 : (rés 14-02 -7703)

10) Achat d'un appareil respiratoire : (rés. 14-02-7704)

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-02-7705

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h44.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale